

Il refusa d'abord de faire des aveux. En face de son obstination, plusieurs se prirent à douter de l'opportunité d'une pareille arrestation. Mais les événements qui suivirent, justifient complètement l'attitude prise par les autorités municipales de Saint-Lambert.

\* \* \*

Il est évident, tout d'abord, d'après la manière d'agir du malfaiteur, qu'il n'y a eu ici qu'une confession simulée. L'intention de s'accuser pour obtenir le pardon sacramentel, n'est pas même venue à l'esprit du voleur. Il voulait extorquer de l'argent ; et mettre le prêtre auquel il s'adressait sous le secret de la confession.

Le dimanche suivant, M. l'abbé Rabeau expliquait lui-même, à ses ouailles, les raisons qui l'avaient fait agir et qui ne sont autres que les principes de la théologie.

*Datum strictissima obligatio inviolabiliter servandi secretum de iis omnibus quae in omni et solâ confessione sacramentali audita sunt, quaeque ad ipsam confessionem peccatorum referuntur.*

" Il y a une obligation très grave de garder inviolablement le secret sur tout ce qui a été entendu dans toute confession sacramentelle, et dans celle-là seulement, et qui a rapport à la confession des péchés. "

De là, il suit que : où il y a confession sacramentelle, il doit y avoir secret sacramentel ; et que où il n'y a pas confession sacramentelle, il ne peut y avoir de secret sacramentel. Or la confession sacramentelle est celle dans laquelle se fait l'accusation des péchés, pour en obtenir l'absolution (Gury). Si quelqu'un donc se confesse pour rire du confesseur ou pour extorquer quelque chose de lui, il n'y a pas de confession sacramentelle ; et, par conséquent, il n'y a plus de secret sacramentel. Il faut cependant que ce but indigne du pénitent soit bien connu du confesseur, et qu'il ne soit pas révoqué pendant que se fait la confession des péchés.

\* \* \*

L'auteur du crime habite le Canada depuis deux ou trois ans seulement. Originaire de France, il a dit se nommer Louis Eumène. Il n'a que vingt-deux ans.

Pendant l'enquête, il fit preuve d'une détermination

LAMBERT

le vol sacrilège  
aise peu à peu.  
ritable mobile  
ble lui-même,  
qu'il y ait eu  
saintes espè-

t du 11 au 12  
Mgr l'archevêque  
prières publi-  
rere fut chanté,  
ans l'église de  
le l'Adoration  
re une heure  
nte, dans toute

n jeune hom-  
ir trois fois au  
à voir le curé.  
n même, pour  
site pastorale.  
qui avait déjà,  
s soupçons, se  
se rendit à son  
avoir deman-  
lle à moitié et  
es jours-ci." —  
prends. Vous  
de vous ; vous  
confesser ? " —  
leurs ; je suis  
e suis envoyé  
hosties, il vous  
j'y tiens beau-  
er, attendez."  
attrouper. Le  
ôt pris et con-